

Séance ordinaire du 3 mai 2010

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour de mai deux mille dix (3 mai 2010) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2009 et du rapport du vérificateur

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

7. Engagements de crédits – Mai 2010

8. Avis de motion – Règlement créant un service de sécurité incendie

9. Adoption du règlement 397-2010 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, de voirie, de drainage et d'éclairage de rue – Dév. Domiciliaire de la rue des Seigneurs – Phase IV

10. Financement temporaire – Règlement 388-2010 (infrastructures rue François-Chrétien – Phase III)

11. Calendrier des séances – Modification de la séance d'août

12. Octroi de contrat à Qualitas – Contrôle qualitatif – rue François-Chrétien – Phase III

13. Office municipal d'habitation de St-Étienne-des-Grès – Approbation des états financiers au 31 décembre 2009

14. Demande de dérogation mineure – Paul Ferron

15. Demande de dérogation mineure – Isabelle Turcotte

16. Demande de dérogation mineure – Dany Cloutier

17. Forum Jeunesse – Subvention soirée 20^e anniversaire

18. Compensation 2010 aux bibliothèques – Autorisation de paiement

19. Réseau Biblio – Assemblée annuelle 2010 - Autorisation

Séance ordinaire du 3 mai 2010

20. Appui à la FQM – Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles
21. Varia
 - 21.1 Modification de la résolution 2009-11-124 – Autorisation de signataires du bail de location de terrain à Vidéotron – Tour de télécommunications – Rue Jacques-Buteux
 - 21.2 Cession du lot 2 545 566 – Pierre Roy – Autorisation de signataires
 - 21.3 Octroi de contrat – Travaux d'infrastructures du prolongement de la rue des Seigneurs – Phase IV
 - 21.4 Appel d'offres – Plan d'intervention
 - 21.5 Appel de candidature – Inspecteur-adjoint en bâtiment et en environnement
 - 21.6 Programme d'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités
- Période de questions
22. Levée de l'assemblée

2010-05-164

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Pour débiter, il les informe au sujet des trois développements domiciliaires, à savoir :

- Le prolongement de la rue François-Chrétien – Phase III est débuté et déjà une nouvelle construction sur les 22 terrains disponibles est commencée;
- Le Prolongement de la rue des Seigneurs devrait débiter vers la mi-juin;
- Le nouveau développement de la Place du Moulin devrait débiter à la mi-mai.

Concernant les travaux pour la mise aux normes de nos réservoirs d'eau potable, le tout devrait être complété d'ici deux semaines. Malheureusement, pour ce qui est des odeurs de chlore, nous avons l'obligation de maintenir un niveau de 0.3 ppm de chlore sur le réseau, ce qui est supérieur à ce que nous avons présentement.

Pour ce qui est du dossier de St-Thomas, ce dernier suit son cours :

- a) Nous allons aménager la bibliothèque dans les locaux de la caisse de Saint-Thomas;
- b) Nous sommes à évaluer si le local actuel occupé par la bibliothèque peut être subdivisé de manière à recevoir l'AFÉAS et les loisirs;
- c) La démolition de la base de plein air devrait être complétée à la fin juin;
- d) Enfin, nous avons mandaté notre firme d'avocats afin de rédiger une entente intermunicipale pour le partage des coûts d'entretien des chemins du secteur Saint-Thomas.

En regard du dossier de la tour de Vidéotron, une entente sera signée et Vidéotron doit obtenir l'accord de la CPTAQ avant de débiter les travaux.

Aussi, au sujet de l'hôtel de ville, la firme d'architectes est à compléter les coûts d'aménagement des locaux selon nos besoins.

Séance ordinaire du 3 mai 2010

Enfin, il félicite les Entreprises Roland Bouchard et fils pour avoir reçu le prix « Bâtisseur » lors de la soirée du Gala des Sommets Desjardins tenue en avril à Louiseville le 24 avril dernier.

Il félicite M. Daniel Deschênes pour s'être aussi mérité le prix de « Bâtisseur » qui lui a été décerné par la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts pour la nouvelle pharmacie.

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2010 et de la séance extraordinaire du 19 avril 2010 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2010-05-165

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010 et de la séance extraordinaire du 19 avril 2010 soient et sont adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 03-05-2010 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2010-05-166

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 03-05-2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2009 et du rapport du vérificateur

2009-05-167

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de St-Étienne-des-Grès adopte le rapport du vérificateur et le rapport financier pour l'exercice 2009 présentant un surplus de 295 193 \$ des activités financières de fonctionnement tels que présentés par madame Sylvie Gélinas de la firme de comptables Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Trésorerie

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la Directrice générale & Secrétaire-trésorière dépose les deux états comparatifs de revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 avril 2010.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2010-05-168

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver les déboursés d'avril 2010 totalisant 273 967,30 \$.

Séance ordinaire du 3 mai 2010

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 30 avril 2010* au montant de 75 252,19 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie – Participation aux dépenses d'immobilisation

2010-05-169

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie un montant de 33 255,60 \$ pour la participation aux dépenses d'immobilisation pour l'année 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultants MESAR inc. – Honoraires professionnels – Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II

2010-05-170

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer les factures # 34361 pour un montant total de 17 716,86 \$ à Consultants MESAR inc., pour des honoraires professionnels relativement à la mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II (rés. 2008-05-179)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

BPR-Infrastructure inc. – Honoraires professionnels – Développement domiciliaire – Réal Pellerin

2010-05-171

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 15019026 pour un montant de 1 151,33 \$ à BPR-Infrastructure inc., pour des honoraires professionnels relativement au développement domiciliaire – Réal Pellerin (rés. 2009-11-396).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction et pavage Boisvert – Travaux d'infrastructures – rue François-Chrétien – Phase III – Décompte n°1

2010-05-172

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 60673 représentant le décompte # 1 pour un montant total de 164 234,60 \$ à Construction et pavage Boisvert inc., pour les travaux d'infrastructures de la rue François-Chrétien – Phase III, exécutés au 29 avril 2010 et ce, selon la recommandation de la firme Consultants MESAR inc. Une retenue de 16 168,81 \$ a été appliquée. (rés. 2010-03-085).

Séance ordinaire du 3 mai 2010

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Engagements de crédits – Mai 2010

8. Avis de motion – Règlement créant un service de sécurité incendie

2010-05-173

Richard St-Pierre donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, ce conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement créant un service de sécurité incendie.

9. Adoption du règlement 397-2010 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, de voirie, de drainage et d'éclairage de rue – Dév. Domiciliaire de la rue des Seigneurs – Phase IV

Considérant qu'une entente préliminaire a été signée le 30 avril 2010 et qu'une entente finale sera signée avec la municipalité pour réaliser ce développement;

Considérant que le coût estimé du projet est de **358 600 \$**;

Considérant qu'un avis de motion pour présenter ce règlement a régulièrement été donné lors de la séance régulière du 9 novembre 2009;

2010-05-174

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 397-2010 décrétant des travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égout sanitaire, de voirie, de drainage et d'éclairage de rue – Dév. Domiciliaire de la rue des Seigneurs – Phase IV.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Financement temporaire – Règlement 388-2010 (infrastructures rue François-Chrétien – Phase III)

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 388-2010 décrétant une dépense de 512 500 \$ et un emprunt de 512 500 \$ pour la construction des infrastructures de la rue François-Chrétien – Phase III, le 6 avril 2010;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives concernant les emprunts temporaires (*art. 1093 et 1093.1 du Code municipal du Québec*);

2010-05-175

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'emprunt d'une somme allant jusqu'à 512 500 \$, soit 100% des dépenses prévues et effectuées au règlement d'emprunt numéro 388-2010 et l'émission auprès de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie, de manière progressive et temporaire (taux variable). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer les documents requis au financement présent pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Calendrier des séances – Modification de la séance d'août

CONSIDÉRANT la résolution 2009-11-370 par laquelle le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2010 ;

Séance ordinaire du 3 mai 2010

CONSIDÉRANT que la séance du mois d'août interfère avec la période de vacances, il y a lieu de modifier la date de la tenue de cette séance ;

2010-05-176

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution 2009-11-370 en changeant la date de la séance du lundi 2 août 2010 pour le lundi 9 août 2010.

QU'un avis public du contenu de la présente modification du calendrier soit publié par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité et dans le Stéphanais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat à Qualitas – Contrôle qualitatif – rue François-Chrétien – Phase III

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 20 avril 2010 pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet domiciliaire – rue François-Chrétien – phase III au montant de 5 162, 75 \$ en plus des taxes;

2010-05-177

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroi le contrat pour le contrôle qualitatif du développement domiciliaire de la rue François-Chrétien – phase III à Groupe Qualitas inc. pour un montant de 5 162,75 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Office municipal d'habitation de St-Étienne-des-Grès – Approbation des états financiers au 31 décembre 2009

CONSIDÉRANT les états financiers pour l'année 2009 préparés par la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette SENCRL CA et présentant un déficit d'exploitation de 44 458 \$;

CONSIDÉRANT que la partie que la municipalité assume représente 10% du déficit, soit un montant de 4 446 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution de la municipalité pour le programme accès-logis est de 293 \$ pour 2009;

CONSIDÉRANT que la municipalité a versé un montant de 4 182 \$ pour l'OMH en 2009 et de 295 \$ pour accès-logis;

2010-05-178

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice 2009 et assume le montant de 4 446 \$ pour l'OMH et de 293 \$ pour accès-Logis. Il est de plus résolu de payer la facture 2010-01 au montant de 262 \$ afin de régulariser les contributions pour l'année 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Demande de dérogation mineure – Paul Ferron

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Paul Ferron consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à plus de 18,3

Séance ordinaire du 3 mai 2010

mètres de la ligne avant de la propriété au lieu de 12,2 mètres, tel que prescrit à l'article 75 du règlement de zonage 234-90, sur les lots 4 597 866 et 4 597 863, de la zone Ra-17;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que le terrain visé est localisé à l'intérieur d'une courbe du chemin des Dalles, dont les risques d'accidents automobiles sont élevés;

CONSIDÉRANT que la maison du voisin de gauche est implantée à 65 pieds de l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Paul Ferron ;

2010-05-179

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Paul Ferron et concernant les lots 4 597 866 et 4 597 863, zone Ra-17.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Demande de dérogation mineure – Isabelle Turcotte

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Isabelle Turcotte consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 4,8 mètres de la ligne avant de la propriété au lieu de 7,6 mètres, tel que prescrit à l'article 14 du règlement de zonage 76 en vigueur lors de sa construction, pour la propriété situé au 540 rue Mélançon, lot 2 547 157 de la zone Af-06;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage et à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a procédé au démantèlement de l'abri qui excédait sur la propriété voisine;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil de d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Isabelle Turcotte conditionnellement à ce que le terrain ne forme qu'un seul lot, permettant ainsi de régulariser la localisation des bâtiments accessoires;

2010-05-180

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Isabelle Turcotte concernant le lot 2 547 157, zone Af-06 et ce, conditionnellement à ce que le terrain ne forme qu'un seul lot.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande de dérogation mineure – Dany Cloutier

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Dany Cloutier consiste à permettre l'implantation de la reconstruction du bâtiment principal à 15,85 mètres de la ligne avant de la propriété au lieu de 12,2 mètres, distance maximale telle que prescrite à l'article 101 du règlement de zonage 234-90, pour la propriété située au 12 rue Christian, sur le lot 2 545 541 de la zone Ru-03;

Séance ordinaire du 3 mai 2010

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage et améliorerait grandement le bâti de cette zone;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Dany Cloutier ;

2010-05-181

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Dany Cloutier et concernant le lot 2 545 541, zone Ru-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Forum Jeunesse – Subvention soirée 20^e anniversaire

CONSIDÉRANT que la municipalité s'était engagée à participer pour un montant de 10 \$ par billet vendu et qu'il y a eu 65 billets de vendus, pour un montant d'aide de 650 \$;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 300 \$ a déjà été versé;

2010-05-182

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse un montant de 350 \$ à Forum Jeunesse à titre de subvention pour la soirée du 20^e anniversaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Compensation 2010 aux bibliothèques – Autorisation de paiement

2010-05-183

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement des compensations 2010 aux bibliothèques de Saint-Étienne et de Saint-Thomas, à savoir :

- Bibliothèque de Saint-Étienne : 3 840 \$
- Bibliothèque de Saint-Thomas : 1 600 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Réseau Biblio – Assemblée annuelle 2010 - Autorisation

2010-05-184

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Nicolas Gauthier à participer à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio qui se tiendra le 4 juin 2010, au Club de golf Les Vieilles Forges de Trois-Rivières. La municipalité assumera les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Appui à la FQM – Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles

ATTENDU que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

Séance ordinaire du 3 mai 2010

ATTENDU que le volume des matières résiduelles à traiter et valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU que les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU que le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU que le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU que le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU que le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU que, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

2010-05-185

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement

Séance ordinaire du 3 mai 2010

durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités et monsieur Jean-Paul Diamond, député de la circonscription de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Varia

21.1 Modification de la résolution 2009-11-124 – Autorisation de signataires du bail de location de terrain à Vidéotron – Tour de télécommunications – Rue Jacques-Buteux

CONSIDÉRANT la résolution 2009-04-124 par laquelle la municipalité autorisait la signature d'un bail de location de terrain avec la compagnie Vidéotron pour l'implantation d'une tour de télécommunications sur le terrain des étangs aérés;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de la consultation publique, les citoyens ont manifesté leur désaccord face au choix du terrain, proposant plutôt de la relocaliser dans le secteur industriel de la municipalité;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude des diverses possibilités, le choix du terrain s'est fait sur une partie du lot 2 546 662 situé sur la rue Jacques-Buteux, derrière l'édifice des travaux publics;

2010-05-186

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution 2009-04-124 de manière à autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, le bail de location de terrain pour autoriser l'implantation d'une tour de télécommunications sur le terrain de la municipalité, n° lot 2 546 662 du Cadastre du Québec, sur la rue Jacques-Buteux, situé derrière l'édifice des travaux publics. Cette autorisation est toutefois conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires au projet selon les différentes lois s'appliquant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21.2 Cession du lot 2 545 566 – Pierre Roy – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT la lettre datée du 9 avril 2010 de monsieur Pierre Roy demandant d'acquérir le lot 2 545 566 situé au coin du 4^e rang et de la rue Christian;

CONSIDÉRANT que ce terrain est non constructible puisqu'il ne rencontre pas les normes minimales prévues à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que monsieur Roy est propriétaire de tous les terrains bordant le lot 2 545 566;

CONSIDÉRANT que l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* stipule que « Sauf disposition contraire, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux »;

Séance ordinaire du 3 mai 2010

2010-05-187

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de céder le lot 2 545 566 du Cadastre du Québec à monsieur Pierre Roy au prix de l'évaluation municipale, soit de 500 \$. Tous les frais reliés à la vente sont assumés par ce dernier. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis aux fins d'exécution de la présente résolution, pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21.3 Octroi de contrat – Travaux d'infrastructures du prolongement de la rue des Seigneurs – Phase IV

CONSIDÉRANT que par la résolution # 2009-12-434, la municipalité mandatait la firme Pluritec inc. pour les services d'ingénierie développement domiciliaire de M. Gilles Lefebvre – Prolongement de la rue des Seigneurs – Phase IV;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a paru le 16 avril 2010 à la fois sur le système électronique SEAO et dans le Journal Constructo, le tout tel que requis par la Loi;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été reçues et ouvertes le jeudi 29 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse faite des soumissions par la firme Pluritec inc., et que celles-ci ne démontrent aucunes anomalies et sont en tous points conformes aux exigences;

CONSIDÉRANT les résultats suivants, toutes taxes incluses :

- Excavation Louis Lasnier inc.	208 015,64 \$
- Excavation Mauricie inc.	263 318,07 \$
- Maskimo Construction inc	286 497,07 \$
- Construction et pavage Boisvert	293 804,65 \$

2010-05-188

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de réalisation des travaux d'infrastructures du prolongement de la rue des Seigneurs – Phase IV (projet domiciliaire Gilles Lefebvre) à Excavation Louis Lasnier inc. au montant de 208 015,64 \$ taxes incluses, tel que recommandé par la firme Pluritec inc.

QUE cet octroi de contrat soit et est conditionnel à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de l'obtention du certificat d'autorisation émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et/ou toute autre approbation;

QUE lesdits travaux d'infrastructures ne doivent en aucun cas débiter avant que la municipalité n'est obtenu lesdites approbations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21.4 Appel d'offres – Plan d'intervention

Séance ordinaire du 3 mai 2010

2010-05-189

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande des soumissions pour la confection d'un plan d'intervention des infrastructures municipales aux firmes suivantes :

- Pluritec;
- Dessau;
- BPR – Infrastructure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21.5 Appel de candidature – Inspecteur-adjoint en bâtiment et en environnement

2010-05-190

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel de candidature pour un poste d'inspecteur-adjoint en bâtiment et en environnement pour une période de 16 semaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21.6 Programme d'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 60 438 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU que les compensations sont distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisés par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dument complétée;

2010-05-191

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 12
Fin : 20 h 20

Séance ordinaire du 3 mai 2010

22. Levée de l'assemblée

2010-05-192

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière